

UNB

Université  
de Bretagne  
Occidentale



Faculté  
de Droit  
Économie,  
Gestion et AES

Grand Amphi  
20 av le Gorgeu  
BREST

COLLOQUE  
**LE SYNDROME DU BÉBÉ SECOUÉ,  
LA VULNÉRABILITÉ  
VICTIMOLOGIQUE PAR ESSENCE**

*Approche pluridisciplinaire*

Vendredi 14 octobre 2016 / 9h-17h30

**Centre de Recherche  
en Droit Privé**

12, rue de Kergoat  
CS 93837  
29238 Brest Cedex 3

**INSCRIPTIONS**

Véronique ZIEGLER  
veronique.ziegler@univ-brest.fr

[www.univ-brest.fr/crdp](http://www.univ-brest.fr/crdp)

Corinne Robert/Com'UBO, 2016 - Crédit photo : Fotolia

Sous le Haut Patronage  
de Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,  
**JEAN-JACQUES URVOAS**  
et  
de Madame la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé,  
**MARISOL TOURAINE**

*Colloque validé au titre de la formation continue  
des magistrats et des avocats (7 heures)*



FACULTÉ  
DE DROIT, ÉCONOMIE  
GESTION & AES





Ce colloque a pour objectif de réunir des spécialistes du domaine juridique et du domaine médical pour réfléchir aux mécanismes de détection et de traitement des cas de syndrome de bébé secoué, c'est-à-dire le traumatisme crânien infligé par secouement du bébé. L'approche juridique (avec l'appréhension et la sanction de ce comportement infractionnel) et l'approche médicale (avec la détection et les conséquences de ce comportement physique violent) seront plus particulièrement privilégiées compte tenu de leur importance pour la compréhension et le traitement de ce comportement. Alors

que des affaires de bébé secoué sont régulièrement traitées par les tribunaux, les connaissances sur ce syndrome restent lacunaires. Les études restent peu nombreuses. Dans le domaine juridique, elles sont quasi inexistantes. Ce colloque permettra, par une approche pluridisciplinaire, de réfléchir de façon globale sur ce syndrome.

Membres du Comité d'organisation scientifique :

**François-Xavier ROUX-DEMARE**, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles et Directeur du Master 2 Droit des personnes vulnérables, (francois-xavier.roux-demare@univ-brest.fr)

**Laurent MISERY**, Professeur de dermatologie et directeur du laboratoire de neurosciences de Brest (EA4685) (laurent.misery@chu-brest.fr)

**Jacques SIZUN**, Professeur, Service de néonatalogie et réanimation pédiatrique, Pôle de la femme, de la mère et de l'enfant, CHRU Brest (jacques.sizun@chu-brest.fr)

## PROGRAMME

Matinée

### REPÉRER LES CAS DE SYNDROME DU BÉBÉ SECOUÉ

Sous la présidence de **M. Jacques SIZUN**,

*Professeur, Service de néonatalogie et réanimation pédiatrique  
Pôle de la femme, de la mère et de l'enfant, CHRU Brest*

9h

#### La consécration de la réalité du syndrome

**M. Laurent MISERY**, professeur de dermatologie et directeur du laboratoire de neurosciences à l'Université de Brest.

9h30

#### Repérer et signaler ce type de maltraitance

**Mme Pauline LE MONNIER DE GOUVILLE**, maître de conférences en droit privé et directrice des études de l'Institut des études judiciaires Pierre Raynaud à l'Université Panthéon Assas Paris 2.

10h

#### Aspects épidémiologiques du secouement

**Mme Anne TURSZ**, pédiatre, épidémiologiste, directeur de recherche émérite à l'Inserm.

10h30 Discussion

10h50 Pause

11h

#### Approche criminologique

**Mme Marielle de BECHILLON**, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles et co-directrice du master Police et sécurité intérieure à l'Université de Pau et des pays de l'Adour.

11h30

#### La protection de l'enfance par le droit civil

**M. Nicolas BIHAN**, juge des enfants au tribunal de grande instance de Quimper et **Me Anne CHANTEUX-CARON**, avocate au barreau de Brest.

12h Discussion

Après-midi

### TRAITER LES CAS DE SYNDROME DE BÉBÉ SECOUÉ

Sous la présidence de **M. Gildas ROUSSEL**,

*maître de conférences en droit privé et sciences criminelles et  
directeur de l'Institut d'études judiciaires de l'Université de Brest*

14h

#### Du diagnostic clinique aux conséquences du secouement

**Mme Sylviane PEUDENIER**, neurologue pédiatre, praticien hospitalier au pôle de la femme, de la mère et de l'enfant, CHRU Brest.

14h30

#### La datation

**Mme Anne LAURENT-VANNIER**, chef du pôle rééducation de l'enfant, Hôpitaux de Saint-Maurice, expert judiciaire près la Cour d'appel de Paris et près la Cour de cassation.

15h

#### Analyse théorique des poursuites pénales envisageables

**M. François-Xavier ROUX-DEMARE**, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles et directeur du master 2 Droit des personnes vulnérables à l'Université de Brest.

15h30 Discussion

15h50 Pause

16h

#### Analyse jurisprudentielle des poursuites pénales envisagées

**Mme Chantal COMBEAU**, vice-présidente chargée de l'application des peines au tribunal de grande instance de Mont de Marsan, précédemment chargée de mission au département recherche de l'Ecole nationale de la magistrature.

16h30

#### Analyse du cas de l'unique secouement

**Me Anne-Catherine LE HER**, avocate au barreau de Brest.

17h

#### Rapport de synthèse

**Mme Marion COTTET**, agrégée de droit privé et de sciences criminelles, professeur à l'Université de Brest.